

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR POUR TOUT NIVEAU

- Pour les élèves déjà scolarisés au lycée Louis Armand en 2021/2022 : la fiche de synthèse, **à lire et à rectifier si besoin en rouge**. Pour toute adresse modifiée, vous devez joindre un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, quittance de loyer ou téléphone fixe). L'établissement ne prendra en compte que les adresses dûment renseignées par vos soins. Il en est de votre responsabilité.
- Pour les nouveaux élèves : l'avis d'affectation dans l'établissement,
- Pour les nouveaux élèves : la fiche secrétariat, accompagnée d'un ou des justificatifs de domicile de moins de trois mois (facture EDF, quittance de loyer ou téléphone fixe),
- La fiche pédagogique du niveau concerné (les étudiants en BTS ainsi que les élèves de première et de terminale professionnelles ne sont pas concernés),
- La copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour...),
- La copie de la carte vitale ou de l'attestation de sécurité sociale,
- Deux photos d'identité, à coller ou à agraffer sur les documents du dossier d'inscription,
- La copie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou du recensement pour les élèves de 16 ans et plus (*recensement obligatoire dès l'âge de 16 ans*), ou la copie de l'attestation de participation au Service National Universel (SNU),
- Un extrait du jugement en cas de situation familiale particulière, mentionnant la garde de l'enfant mineur et les noms des responsables légaux,
- La fiche d'urgence et la fiche de renseignements médicaux si nécessaire,
- La copie des trois bulletins de l'année scolaire 2021/2022, uniquement pour les nouveaux élèves,
- La fiche d'inscription à la demi-pension.

PIÈCES FACULTATIVES POUR TOUT NIVEAU

- Bulletin d'adhésion facultative à la Maison des lycéens (MDL) : chèque de 10 € à l'ordre de la « MDL du lycée Louis Armand » à remettre à l'inscription,
- Don à l'Association sportive (AS) : chèque de 5 € à l'ordre de « l'Association sportive du lycée Louis Armand » à remettre à l'inscription. Attention le don ne vaut pas adhésion. L'adhésion se fait en septembre. Elle est d'un montant de 25 €.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

En plus des pièces mentionnées ci-dessus, un complément d'information est demandé pour les élèves suivants :

- Pour les **nouveaux inscrits** au lycée Louis Armand en classe de **terminale générale ou technologique** : joindre le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat session 2022,
- Pour les **élèves redoublants** de **terminale générale, technologique ou professionnelle** : joindre le relevé de notes du baccalauréat session 2022.
- Pour les nouveaux étudiants entrant en **BTS 1^{ère} année** et ayant obtenu un **baccalauréat à l'étranger**, il convient de lancer une procédure ENIC-NARIC qui permet l'obtention d'une **attestation de comparabilité** des diplômes. Vous recevrez une attestation qui nous permettra d'apprécier le niveau de diplôme en France par rapport au diplôme obtenu à l'étranger. **L'attestation est obligatoire**
- Pour les étudiants entrant en **BTS 1^{ère} année uniquement** : joindre le relevé de notes du baccalauréat ou la copie du diplôme.